



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Votants : 23 (C. Favre a donné pouvoir à JY. Gonod, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande)

Votes : Pour 20 – Contre 0 – Abstentions 3

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le neuf décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., Verne O. et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mme Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.) et M. Favre C. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

Secrétaire de séance : Victoria Poli

Objet : Approbation du procès-verbal de séance du 27 octobre 2022

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions (N. Chanut, V. Poli et D. Vaissaud),

APPROUVE le procès-verbal de séance du 27 octobre 2022 avec les observations suivantes :

- l'association de Pont-de-Vaux pour l'Ukraine n'a pas cessé son activité, mais s'était simplement mise en sommeil, avant de développer de nouvelles formes d'actions ;
- une vigilance sera à apporter à l'association de la cantine, dont le bureau, composé de seulement 3 personnes, semble insuffisant pour porter une structure de cette ampleur ;
- le décret imposant la nomination d'un référent sécurité civile date du 29 juillet 2022.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,